



erreur sur le compteur, jour de repos non comptabilisé

Par **tocalina**, le **27/12/2008** à **20:17**

Bonjour,

j'ai besoin d'un éclaircissement, je travaille dans une entreprise de telecommunication. les heures supplementaires sont payés sous forme de compteur, plus tard dans l'année. nous pouvons travailler du lundi au samedi. lorsque nous avons un jour "off" de repos dans la semaine moins 7H sont déduits de notre compteur et le samedi les 7h sont remis, cependant je voudrais savoir si ce cas est legale: mercredi jour de repos, jeudi j'etais en arret du jeudi au samedi inclus donc on m'a enlevé 7h de mon jours de repos et jamais remis puisque je n'ai pas travaillé le samedi qui sert normalement a recuperer les heures du jour de repos merci pour votre reponse, bien cordialement